

Direction Générale des Finances Publiques
 Direction Régionale des Finances Publiques d'Aquitaine et du
 Département de la Gironde



208 RUE FERNAND AUDEGUIL
 33061 BORDEAUX CEDEX
 TELEPHONE : 05.56.00.13.50
 TELECOPIER : 05.56.00.13.51



AVIS DU DOMAINE

CESSIONS D'IMMEUBLES OU DE DROITS REELS IMMOBILIERS

Art. L. 311-8 code des communes
 Art. 56 et 60 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982
 Art. 7-1 de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972
 Art. L.324-1 du code de l'urbanisme
 Art L 451-5 du code de la construction et de l'habitation

N°2010-063V2065 suite n°2009-063V1750
 Affaire suivie par : Colette CHABANNE
 Téléphone : 05 56 00 13 52
 Courriel : colette.chabanne@dgifp.finances.gouv.fr
 Vos réf. 4765/LTD/AD

1. Propriétaire :

Communauté Urbaine de Bordeaux
 Direction du Patrimoine
 Esplanade Charles de Gaulle
 33076 BORDEAUX CEDEX

2. Date de réception de la demande d'avis :

Demande reçue le 22 juin 2010

3. Situation du bien:

Commune de BORDEAUX

Cadastre	Adresse	Contenance
SZ n° 69 et 250m ² du domaine public déclassé.	ZAC de Ravezies Nord Ilot 20 Rue du Chanoine Vidal	3950 m ²

4. Description sommaire :

Dans la ZAC de Ravezies Nord, droits à construire supplémentaires de 31 9m² de bureaux sur la parcelle ci-dessus en augmentation de la SHON de 2800m² prévue à l'origine lors de l'acquisition du terrain.

5. Règles d'urbanisme applicables - Voies et réseaux divers :

Dossier de réalisation de la ZAC approuvé par délibération n°2001/1164 du 14 décembre 2001.
 Au PLU, classement en zone UDcl. Secteur d'habitat collectif ou groupé.

6. Situation locative.

Libre

7. Conditions de la vente:

Cession à la SARL IN EXTENSO.

8. Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé:

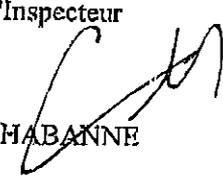
250€ le m² HON x 319 m² = **79.750€**

La présente estimation domaniale doit s'entendre hors taxes et droits d'enregistrement.

9. Durée de validité de l'avis:

Un an

A BORDEAUX, le 22 juin 2010
P/le Directeur Régional des Finances Publiques
d'Aquitaine
et du département de la Gironde
par délégation
L'Inspecteur



C.CHABANNE